
Histoire de la philosophie politique

Pierre Manent



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18096>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2007

Pagination : 252-253

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Pierre Manent, « Histoire de la philosophie politique », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2007, mis en ligne le 15 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18096>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire de la philosophie politique

Pierre Manent

Pierre Manent, *directeur d'études*

La question des formes politiques : l'empire

- 1 APRÈS une série de séminaires consacrés à la cité, celui de cette année a inauguré une recherche consacrée à une autre forme politique, l'empire. Plus précisément, il s'est agi d'étudier le passage de la cité à l'empire, dans la seule cité qui ait éprouvé cette transformation, à savoir Rome.
- 2 On s'est d'abord interrogé sur le phénomène du « césarisme ». L'examen du débat entre Leo Strauss et Eric Voegelin nous a aidés à poser les questions suivantes : qu'est-ce qui distingue le césarisme de la tyrannie « classique » ? cette notion exige-t-elle l'élaboration d'une nouvelle science politique ou est-elle parfaitement intelligible dans le cadre de la philosophie politique classique, celle d'Aristote en particulier ? dans ce dernier cas, le césarisme n'est-il qu'une variante de la monarchie absolue ?
- 3 Nous avons été ainsi conduits à reprendre la question de la monarchie dans l'expérience et la science politique grecques. Il nous est apparu qu'Aristote, en dépit de quelques considérations plus « zététiques » que « pratiques » – que faire si un citoyen est plus capable que tous les autres réunis ? –, rattache la monarchie à la période primitive, ou « héroïque », des cités. Et il n'a pas un mot au sujet de l'empire d'Alexandre.
- 4 Celui-ci se superpose aux cités, tandis que celui de César Auguste naquit de la cité elle-même. Après avoir considéré les effets de l'extension territoriale sur la république romaine, on s'est attaché à cerner le sens du « moment cicéronien ».
- 5 Le « moment cicéronien » se définit par ceci que la politique républicaine est désormais détachée du cadre civique concret dans lequel elle s'exerçait et qui a été détruit par l'extension de la cité et l'incorporation de populations jusque-là seulement « alliées ». Le rôle du magistrat comme porteur de la *persona civitatis* vient au premier plan.

- 6 On s'est finalement posé la question suivante : ce « moment cicéronien » ne se prolonge-t-il pas en quelque façon jusqu'à ce que l'État moderne produise ou habite enfin la forme politique propre à l'Europe moderne, à savoir la nation ?
-

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe